

actuellement stériles, sur le mérite de tel ou tel système politique. " En d'autres termes, quand la maison est en feu, le moment est mal choisi de discuter le modèle des pompes à incendie.

Mais ce devoir rempli, il en reste un autre à remplir, c'est le devoir électoral. Nous citons en entier ce dernier passage, parce que l'enseignement qu'il énonce est de tous les temps et de tous les lieux.

" Parler, écrire, agir contre les lois qui blessent notre croyance et l'intérêt de notre foi, c'est sans doute un droit et un devoir.

" Mais les paroles et les écrits seront moins que le vote, qu'il s'agisse des intérêts et des conseils de la commune, ou de ceux du département ou de l'Etat.

" Il est donc d'importance souveraine que chaque électeur émette son vote et l'émette de manière à servir le plus utilement possible les intérêts supérieurs du pays, du département ou de la cité, parmi lesquels *la religion tient, de droit, le premier rang.*

" Lorsque leur abstention pourrait occasionner la nomination d'un candidat hostile à la foi chrétienne, ou lorsque, par une considération attachée à leur nom ou à leur situation, ils seraient capables d'exercer sur l'ensemble des votants une influence salutaire au bien public, les électeurs commettent, en ne votant pas, une faute mortelle par elle-même..."

En résumé, il faut voter et bien voter, sous peine de faute grave. Si le vote est secret devant les hommes, il ne l'est pas devant Dieu, comme l'oublie malheureusement un trop grand nombre de catholiques. L'accomplissement du devoir électoral engage la conscience, et personne ne peut nier que cet acte est bon s'il tend au bien, et mauvais s'il doit produire le mal. Porter au pouvoir des hommes dont les principes, l'honnêteté et les actes en général laissent à désirer, c'est assumer devant Dieu la responsabilité du mal qu'ils feront. C'est pourquoi nous n'avons jamais pu nous expliquer la conduite d'une foule de chrétiens, généralement irréprochables, et qui se rendent au bureau de votation avec une inconscience parfaite de ce qu'ils vont faire. Le parti vote pour tel candidat; c'est pour lui qu'il faut voter. Pourquoi? On l'ignore. On ne s'est pas informé de ses antécédents, ni de sa moralité, ni de ses principes en religion et en affaires; on vote pour lui, à raison du drapeau. Aussi, le plus souvent la gestion des affaires publiques laisse-t-elle énormément à désirer. Le mandement se termine en rappelant l'obligation de continuer la lutte contre les écoles sans Dieu, et en condamnant de nouveau la loi du divorce.